

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 janvier 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Richard Lévesque, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

**2025-01-001**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**2025-01-002**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 DÉCEMBRE 2024 ET DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires tenues le 16 décembre 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2025-01-003      COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 20 janvier 2025, au montant de 1 113 017.83\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**2025-01-004      DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

**Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations:**

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia ou toutes autres institutions

CNESST

Desjardins Assurances (assurances collectives)

**Contrats et autres:**

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courier Purolator Ltée

GLS Logistics systems Canada LTD

Québec 9079-9149 inc. (Déneigement - secteur bas et secteur haut)

Hydro-Québec

Bell Mobilité inc.

Néopost Canada Ltée (machine postale)

PG Solutions  
Télébec ltée  
Services sécurité ADT  
Bureautech  
Groupe CLR  
Desjardins (TPV)  
Groupe DL Solutions Informatiques  
Me Mathieu Laporte  
Me Denis Dubé  
Fédéral Express Canada LTD  
Cablevision du Nord du Québec  
Assurances  
Transport Inter-Nord  
Grader's Pro  
Clamon inc. (Tableau électronique CBL)  
Services de sécurité ADT (Telus)  
CTAL (Internet Centre de santé)

**Ententes avec autres organismes:**

CRSBP des Laurentides  
Fonds de l'information foncière  
Gouvernement du Québec pour la SQ  
MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales  
RIDL (quotes-parts et réserve)  
SAAQ (immatriculation des véhicules)  
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)  
UMQ  
FQM  
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)  
Baux ministère des Finances

**Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations):**

Visa Desjardins  
Petite caisse

**Contribuables:**

Remboursement des crédits de taxes  
Remboursement des taxes payées en trop  
Remboursement des intérêts créditeurs

**Service de la dette:**

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt.

ADOPTÉE

**2025-01-005**

**ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** toutes taxes, compensations et les comptes divers qui sont dus à la Municipalité de Ferme-Neuve et qui ne lui ont pas été payés à l'expiration du délai au cours duquel ils devaient l'être, produisent des intérêts au taux de 5% l'an et des pénalités de 5% l'an calculés quotidiennement et ce, pour l'année 2025 et les années antérieures.

ADOPTÉE

**2025-01-006**

**AIDES FINANCIÈRES - OBNL 2025**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les organismes suivants reçoivent leur aide financière pour l'année 2025:

AFEAS	400.00\$
Albatros Mont-Laurier	200.00\$
Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc.	3 000.00\$
Association des coureurs en canot de la Lièvre	250.00\$
Centraide	250.00\$
Centre Christ-Roi	300.00\$
Centre communautaire de Ferme-Neuve	5 000.00\$
Choeur Entramis	500.00\$
Club de patinage artistique de Ferme-Neuve	1 000.00\$
Club Motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve	7 500.00\$
Club Quad Destination H-L (15-106)	7 500.00\$
Cultiver pour nourrir	500.00\$
École Polyvalente St-Joseph	500.00\$
École Sacré-Coeur	500.00\$
Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier	500.00\$
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier (1\$/citoyen)	2 817.00\$
Fondation Martin Paquette	500.00\$
Le Prisme (Camp de jour)	750.00\$
Maison Lyse-Beauchamp	5 000.00\$
Prévoyance envers les aînés des Laurentides	200.00\$
Société Alzheimer des Laurentides	250.00\$
Table des aînés d'Antoine-Labelle	250.00\$
Table Forêt Laurentides	250.00\$

ADOPTÉE

**2025-01-007**

**AIDE FINANCIÈRE - CENTRE PROMOSANTÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 725.00\$ plus les taxes applicables pour 2025 au Centre Promosanté afin de favoriser les activités du Centre de jour pour les aînés.

**QUE** cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire #02-629-00-971.

ADOPTÉE

**2025-01-008**

**CONTRAT DE FOURRIÈRE - CENTRE CANIN LE REFUGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de la fourrière du Centre Canin Le Refuge à Lac-Saguay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu l'offre de services du Centre Canin Le Refuge pour l'année 2025 au montant de 3 395.00\$ plus les taxes applicables.

**QUE** Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente avec le Centre Canin Le Refuge.

**QUE** cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

**2025-01-009**

**BUDGET RÉVISÉ 2024 - OMHHL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL) du 2 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE

**2025-01-010**

**RIDL - APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 84 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES ET D'UN BROUYEUR LENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal approuve le règlement numéro 84 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) décrétant l'acquisition d'une excavatrice sur roues et d'un broyeur lent au montant de 1 550 000.00\$.

ADOPTÉE

**2025-01-011      MODIFICATION JURIDIQUE - CAMPING BAIE DU DIABLE INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte, en conformité de l'article 14 de l'acte de vente, la modification demandée par le Camping Baie du Diable inc.

ADOPTÉE

**2025-01-012      DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES -  
MAISON LYSE-BEAUCHAMP**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande d'exemption de taxes foncières de la Maison Lyse-Beauchamp auprès de la Commission municipale du Québec relativement à l'immeuble situé au 199, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve (Lot 5 091 295).

ADOPTÉE

**2025-01-013      ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE  
CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ÉTÉ 2025**

**ATTENDU** que la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du programme de cadets de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec pour le soin des municipalités désirant obtenir les services pour la période estivale 2025;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire être porteuse du dossier cadets pour les municipalités participantes de la MRC d'Antoine-Labelle et de l'intérêt pour recevoir deux cadets;

**ATTENDU** que les personnes embauchées dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

**ATTENDU** que les cadets de la Sûreté du Québec détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de nature policière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte d'adhérer et de bénéficier de la mise en place d'une équipe de cadets sur son territoire pour la saison estivale 2025.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve soit porteuse du dossier cadets pour les municipalités participantes de la MRC d'Antoine-Labelle.

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à refacturer la participation financière requise de 12 800.00\$ pour deux cadets en parts égales entre les municipalités participantes.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2025.

**QUE** cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-01-014

#### **AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**CONSIDÉRANT** que la procédure CPC-2-0-17 du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**CONSIDÉRANT** que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée limitant ainsi la portée de la mesure;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**CONSIDÉRANT** que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois:

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

**DE TRANSMETTRE** également une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental, afin d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

2025-01-015

## **AUGMENTATION DU COÛT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6.47%, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**CONSIDÉRANT** que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec entre le Gouvernement et les municipalités, une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7% et d'un plancher à 2%;

**CONSIDÉRANT** que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019 les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3% par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

**CONSIDÉRANT** que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2%;

**CONSIDÉRANT** que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

**CONSIDÉRANT** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444.8M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel:

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Labelle, Madame Chantale Jeannotte, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE

2025-01-016

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FRR VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN PLANCHODROME (SKATEPARK)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale relativement à la conception et à la réalisation d'un planchodrome (Skatepark).

ADOPTÉE

2025-01-017

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 995 000.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 FÉVRIER 2025**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 995 000.00\$ qui sera réalisé le 14 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
131	1 030 100.00\$
131	563 000.00\$
160	401 900.00\$
192	1 000 000.00\$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 131, 160 et 192, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

CD du Coeur des Hautes-Laurentides  
155, 12<sup>e</sup> Rue  
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0

8. que les obligations soient signées par Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière. La Municipalité de Ferme-Neuve, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 131, 160 et 192 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire, pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2025-01-018 NOMINATION D'UN GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit nommé greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint en l'absence de Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière trésorière, et qu'il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives.

ADOPTÉE

**2025-01-019 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Frédérick Belley au poste régulier à temps complet d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**QUE** sa date d'entrée en fonction soit le 6 janvier 2025.

**QUE** le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

**2025-01-020 OFFRE DE SERVICES DES EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU ALARME INCENDIE DE LA CASERNE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 2 465.76\$ plus les taxes applicables pour le remplacement du panneau alarme incendie de la caserne incendie plus les frais pour la fourniture du câblage et des boîtes de raccordement pour la partie des dispositifs.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

**QUE** Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le budget de fonctionnement au compte #02-22000-522.

ADOPTÉE

**2025-01-021      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UN PANNEAU EXTÉRIEUR À ÉCRAN DEL - CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'un panneau extérieur à écran DEL au Centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

**2025-01-022      ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-02 - ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de Portes et fenêtres ML au montant de 11 625.00\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-02 pour l'achat et l'installation d'une porte à l'hôtel de ville.

**QUE** le conseil municipal accepte également l'offre de services de Portes et fenêtres ML au montant de 7 582.50\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-02 pour l'achat et l'installation d'une porte au Centre sportif Ben-Leduc.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

**QUE** Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

**QUE** cette somme soit financée par le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

ADOPTÉE

**2025-01-023**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ À BENNE BASCULANTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres avec le système SEAO pour l'achat d'un camion 10 roues usagé à benne basculante.

ADOPTÉE

**2025-01-024**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UN ROULEAU D'ASPHALTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'un rouleau d'asphalte.

ADOPTÉE

**2025-01-025**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'une camionnette usagée.

ADOPTÉE

**2025-01-026**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT DE FOURCHES POUR LE CHARGEUR SUR ROUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat de fourches pour le chargeur sur roues.

ADOPTÉE

**2025-01-027**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES PARCS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'un tracteur pour les parcs.

ADOPTÉE

**2025-01-028**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - CONCASSAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour le concassage.

ADOPTÉE

**2025-01-029**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - TAMISAGE DE SABLE D'ÉPANDAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour le tamisage de sable d'épandage.

ADOPTÉE

**2025-01-030**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UNE PAVEUSE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'une paveuse.

ADOPTÉE

2025-01-031

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - FOURNITURE, TRANSPORT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE

2025-01-032

**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉPARATION DE LA PELLE HYDRAULIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise un montant de 55 000.00\$ pour procéder à la réparation de la pelle hydraulique.

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-01-033

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN EN TERRE PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE DESCENTE DE BATEAUX**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux d'aménager une descente de bateaux municipale sur le Chemin Nibi;

**CONSIDÉRANT** qu'un programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est disponible pour la mise en valeur du territoire public;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve doit obtenir l'autorisation pour utiliser un terrain du ministère avant de faire les démarches nécessaires pour adhérer au programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour l'aménagement d'une descente de bateaux municipale sur le Chemin Nibi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis relativement à la demande d'autorisation d'utilisation d'un terrain en terre publique pour l'aménagement d'une descente de bateaux.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2024-08-300.

ADOPTÉE

**2025-01-034 OFFRE DE SERVICES DES EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE DÉTECTION DE GAZ AMMONIAC NH3 AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 1 855.91\$ plus les taxes applicables pour le remplacement du système de détection de gaz ammoniac NH3 au Centre Sportif Ben-Leduc.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

**QUE** Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le budget de fonctionnement au compte #02-70130-522.

ADOPTÉE

**2025-01-035 ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle soit abrogé.

ADOPTÉE

**2025-01-036 ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 176 modifiant le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle soit abrogé.

ADOPTÉE

2025-01-037

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 201 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 201 sur la gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉE

2025-01-038

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 202 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 203 concernant la collecte et le transport des résidus ultimes, des matières récupérables, des matières organiques et des encombrants.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 203 concernant la collecte et le transport des résidus ultimes, des matières récupérables, des matières organiques et des encombrants.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2025-01-039**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 20 janvier 2025 soit levée. Il est 20h45.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse